



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

N° 2019/40

Objet : Attribution du marché de travaux pour le projet de réhabilitation des locaux existants et d'extension des services techniques à Lautrec
(Annule et remplace la délibération n°2018/67 du 26 juin 2018)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Lautrécois et du Pays d'Agout, compte désormais 100 agents dont 35 aux services techniques et qu'à ce jour il devient indispensable de repenser notre organisation des services techniques en partie par un réaménagement de nos locaux en regroupant les moyens humains et matériels.

C'est pourquoi, il a été décidé de créer un bâtiment de 900 m² avec une toiture photovoltaïque de 700 m² et de réaménager les locaux existants (vestiaires, atelier, espaces de stockage). Un avis d'appel public à concurrence a donc été lancé le 17 avril 2018, avec une date limite de remise des offres fixée au 22 mai 2018 à 14h00.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- Lot n°1 : gros œuvre, démolitions, terrassement, VRD
- Lot n°2 : charpente métallique
- Lot n°3 : menuiseries extérieures, serrurerie
- Lot n°4 : plâtrerie, faux plafonds
- Lot n°5 : menuiseries intérieures
- Lot n°6 : revêtements de sols, revêtements muraux
- Lot n°7 : travaux hors marché réalisé en interne
- Lot n°8 : plomberie, sanitaire, ventilation
- Lot n°9 : électricité, chauffage électrique
- Lot n°10 : photovoltaïque

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique appréciée au travers du mémoire technique (60%) et du prix (40%).

Trente-neuf offres ont été reçues pour l'ensemble des lots.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission ont choisi, lors de la séance du 11 juin 2018, les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : ALBERT ET FILS, 81210 MONTFA, pour un montant de 199.200,00 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°2 : MIRAMOND MASSOL, 12510 OLEMPES, pour un montant de 162.600 € TTC, correspondant à la solution de base, plus une variante en moins-value (bardage en 63/100) à 1.560 € TTC et une option en plus-value (bavette en pied de bardage) à 945 € TTC soit un montant total retenu de 161.985 € TTC
- Lot n°3 : RONCO, 81370 ST-SULPICE, pour un montant de 44.400 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°4 : MASSOUTIER, 81300 GRAULHET, pour un montant de 18.240,67 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°5 : RONCO, 81370 ST-SULPICE, pour un montant de 10.800 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°6 : AJC Carrelage, 81100 CASTRES, pour un montant de 18.872,57 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°8 : BAGES ESTADIEU, 81000 ALBI pour un montant de 27 600 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°9 : BAGES ESTADIEU, 81000 ALBI pour un montant de 67.200 € TTC, correspondant à la solution de base
- Lot n°10 : COURANT NATUREL, 81580 SOUAL pour un montant de 97.980 € TTC, correspondant à la solution de base

Soit un montant total TTC de 646.278,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

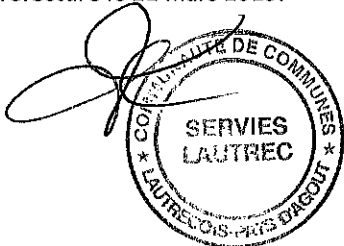
- autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants à chacun des 9 lots avec les entreprises et les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2019 et au Budget Annexe Energies Renouvelables 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 21 mars 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

